

République Française

Département

AIN

Commune de

VESANCY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05/03/2019

(Convocation 26/02/2019)

Présents

Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Luc VALLIER.

Absent excusé : M Mark BÜTTNER donne sa procuration à Françoise CONSANI

Absents : , Yannick DUPRAZ-DANGE, Alain TEPPE, Philippe HOULLEMARE.

Début de séance : 20H00

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance : CONSANI Françoise

Ouverture de la séance : 20 h 15

Approbation du compte rendu de la séance du 25/01/2019 à l'unanimité.

Présentation du bilan d'activité sur la commune du service de la police municipale de Divonne.

Monsieur DESUMEUR adjoint à Monsieur NICOD responsable de la PM de Divonne les Bains a présenté à l'assemblée le bilan des interventions du service sur la commune de Vesancy . Activités diverses et variées qui englobent les interventions à l'occasion de différents familiaux, de stationnements gênants ou abusifs, de circulation sans assurance, de contrôle de vitesse, de divagation de chien, de brûlage à l'air libre, d'accompagnement d'un huissier.

Après avoir remercié M DESUMEUR sur l'efficacité du service de PM , Monsieur le Maire et les élus demandent un renforcement du contrôle de vitesse route de Divonne et rue du Château de préférence entre 17h00 à 18h30 en semaine.

Demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la licence IV accord à l'unanimité

URBANISME

Autorisations d'urbanisme Rapporteur Bernard MUGNIER

PC00143618B0005 déposé par l' EARL SERIGNAT, le 12/11/20108 pour construction d'un bâtiment agricole au lieudit Sous la côte (délocalisation) .En cours d'instruction.

PC00143619B0001 déposé par M Martini, le 12/02/2019, pour création d'une lucarne et de 14m2 habitable au 180 rte de la Combette. En cours d'instruction.

PC00143619B0002 déposé par SARL G2Timmo , le 20/02/2019, pour création et modifications ouverture, création de 2 logements supplémentaires au total 10 logements. Au 145 rte de la Combette. En cours d'instruction.

DP 00143619B0001 déposée le 25/01/19 pour extension de 12.81m2 au 84 route de Bottenay. Non opposition avec prescription des bâtiments de France.

CUa 00143619B0001 et DIA déposés le 04/02/2019 pour information sur parcelles situées au 79 et 91 route de la Fruitière.

Cua 001436 19B0002 et Dia déposés le 25/02/2019 pour information parcelles situées au 196 rue du château.

Cua 001436 19B0003 déposé le 1^{er}/03/2019 pour information sur parcelles situées au 81 rue de la fruitière.

Cub 001436 19B0004 déposé le 05/03/2019 pour opération sur parcelles B474 et 475 en Bottenay

FINANCES Rapporteur Pierre BATARD

- Compte administratif 2018 du budget de la commune

- Monsieur le Maire quitte la séance lors du vote du CA. Désignation d'un président de séance pour le point du compte administratif : Monsieur Pierre BATARD 1^{ER} Adjoint est proposé.

<u>Section fonctionnement</u>	Réalisés
Dépenses	464 581.87 €
Recettes	675 549.16 €

Résultat du réalisé de l'exercice 2018 210 967.29 €

Résultat 2018 section fonctionnement : Excédent de Fonctionnement 210 967.29 €

<u>Section Investissement</u>	Réalisés	Reste à Réaliser
Dépenses	288 707.34 €	161 376.24 €
Recettes	452 761.55 €	

Résultat du réalisé exercice 2018 164 054.21€

Résultat reporté 523 775.54 €

Résultat 2018 section Investissement : Résultat cumulé + 687 829.75 €

Résultat 2018 global F+I 898 797.04 €

L'assemblée, à l'unanimité vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget de la commune.

Monsieur HOTELLIER reprend la présidence de la séance

- Compte de Gestion 2018 du budget de la commune

Le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître

Excédent au 31/12/2018 de fonctionnement : 210 967.29 €

Excédent au 31/12/2018 d'investissement : 687 829.75 €

Résultat 2018 global : 898 797.04 €

Le résultat du compte de gestion est conforme au compte administratif.

L'assemblée, à l'unanimité déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, et n'appelle aucune observation ou de réserves de sa part

- Affectation des résultats de fonctionnement

Le compte administratif de l'exercice 2018 approuvé par l'assemblée fait apparaître un excédent de fonctionnement de **210 967.29 €** correspondant au résultat de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de reporter l'excédent de 210 967.29 € en investissement au compte 1068 capitalisation des résultats.

- Budget primitif prévisionnel 2019 de la commune

Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont tenu compte des réalisés de l'année précédentes et des nouvelles situations. Les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie du matériel roulant et des terrains ont tenu compte des interventions indispensables pour le maintien du patrimoine et pour la sécurité.

Les dépenses de personnel ont tenu compte de l'évolution statutaire au 1^{er} janvier 2019 qui avait été bloquée en 2018.

Les dépenses bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté en début d'année, par l'agent de L'ONF.

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont intégrées :

- les recettes des services et patrimoine en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Les recettes bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de L'ONF et validé lors du dernier conseil.
- les recettes fiscales ont été évaluées selon une estimation tenant compte des résultats de 2018 et d'une revalorisation des bases annoncée de 2.2% données par la direction générale des finances publiques et sur la base d'une stabilisation des taux.
- les montants des dotations de l'état estimées au même niveau que 2018 et celle du département pour la compensation genevoise en légère baisse.

Ainsi le budget de fonctionnement 2019 de la commune sera équilibré en dépenses et recettes pour un montant de 600 190 €

Section investissement

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement intègrent essentiellement le report des résultats d'investissement de l'année précédente (687 829€), les reports de la section fonctionnement (210 967€), le fonds de compensation de TVA des travaux réalisés en 2017 (108 000€), une partie des versements des subventions arrêtées pour le château (159 400€), et des subventions des travaux réalisés en 2017, 2018 (33 132 €).

Sur la base des orientations des actions à conduire et plus particulièrement l'opération du château, cette année le budget prévisionnel primitif fera appel à un prêt relais à hauteur de 400 000 € d'une durée de 24 mois

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement intègrent:

- les 1 509 176 € (inclus les restes à réaliser) pour l'opération du château -arrêtés en délibération du 25/01/19 en AP/C
- En voirie une provision de 105 000 € pour travaux ou pour le tracteur si nécessaire.
- Pour l'école le matériel informatique à hauteur de 7 100€ et l'ouverture d'une porte de sécurité à hauteur de 10 000 €.
- Les travaux d'investissement en forêt pour 9 000€
- Dépenses imprévues 10 800€

Le budget investissement 2019 de la commune sera équilibré en dépenses et recettes pour 1 755 509 €.

Le budget prévisionnel primitif 2019 est équilibré en section fonctionnement et en section investissement comme suit

	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	600 190 €	600 190 €
INVESTISSEMENT	1 755 509 €	1 755 509 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, vote le budget présenté.

- Fixation des taux 2019 des impositions des ménages

Il est proposé de stabiliser les taux .

	Taux 2018	Taux proposés 2019
Taxe habitation	14,35 %	14,35 %
Foncier Non bâti	38,69 %	38,69%
Foncier bâti	8,42%	8,42%

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de stabiliser les taux d'imposition tels que proposés.

Subventions aux associations

Sur la base des propositions de subventions présentées, **après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'accorder le subventions 2019 aux associations sur la base du tableau ci- dessous**

Il est rappelé que les élus qui font partie du bureau d'une des associations ne peuvent pas prendre part au vote.

Les dépenses de subventions aux associations seront imputées au compte 6574.

ASSOCIATIONS /INSTITUTIONS	Subventions décidées pour 2019
Amicale des sapeurs pompiers Vesancy	620,00 €
CLAV Vesancy	550,00 €
Association Patrimoine Environnement Vesancy	250,00 €
Société de Chasse de Vesancy	250,00 €
Les Amis de la Chapelle de Riantmont	200,00 €
Association Scrap'Oxygène	200,00 €
Amicale 3 ^{ème} Age Tougin Gex	230,00 €
Association ECLAT	230,00 €
Equipe d'Entraide du Pays de Gex	230,00 €
Les Restaurants du Cœur de l'Ain	1 60,00 €
Mercredi des neiges Pays de Gex	45,00 €
Pays de Gex Natation Ferney Voltaire	90,00 €
Verger Tiocan Peron	200,00 €

Association Haïti-Ecoles	150,00 €
ADAPEI	350,00 €
Sous total	3 755,00 €
Provision	245,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	Année 2019 4 000,00 €

-Adhésion au CAUE de l'Ain

Dans le cadre des actions de conseil des projets d'aménagement, de planification, de construction du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) il est porté à l'avis de l'assemblée le renouvellement de l'adhésion au CAUE de l'Ain.

Le montant de cotisation pour 2019 est de 51.3 € révisable sur la base d'une réduction de 50% si la CCPG est aussi adhérente.

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler pour 2019 l'adhésion au CAUE.

-Adhésion à la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine accompagne la commune dans la collecte de fonds privés pour l'opération de réhabilitation du château.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à cette fondation pour 2019.

Montant de la cotisation 75€.

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler pour 2019 l'adhésion à la fondation du patrimoine.

-Réajustement de l'indice pour l'indemnité des élus

Au 1^{er} janvier 2019 l'indice pour l'indemnité des élus a été revalorisé en même temps que celui des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale. Après revalorisation l'indemnité brute passe de 319.33 € en 2018 à 320.88 € en 2019.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide que l'indemnité des élus tiendra compte de l'application de cette revalorisation.

-Convention de remboursement des frais de portage de repas à domicile

Depuis février, une nouvelle habitante bénéficie du service de portage à domicile du CCAS de Gex dans les mêmes conditions que celles octroyées aux résidents de la commune de Gex. Le service est facturé au bénéficiaire au tarif des résidents du ressort de la ville de Gex (6,20€). De son côté, la commune de Vesancy participe à hauteur de 3 € par repas pour que cette habitante puisse profiter de ce portage.

Il est proposé de demander à cette habitante le remboursement des 3 € par repas à la commune. Une convention sera alors conjointement signée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, approuve la mise en place de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

TRAVAUX ET PROJETS

- Projet de réhabilitation du château- Rapporteur Pierre HOTELLIER

Il est rappelé que suite à la situation des lots 06 (Menuiserie extérieures) et 08 (Menuiserie bois) infructueuse une consultation a été relancée. Trois entreprises ont été consultées .Une seule entreprise a présenté une offre : l'entreprise NINET-GAVIN

Cette entreprise répondait aux critères de jugement des candidatures:

Garanties financières et capacités techniques.

Compétence des intervenants.

Références professionnelles.

D'autre part les offres de prix pour chacun des lots étaient légèrement en dessous des estimations de l'architecte . Ainsi dans les conditions qui avaient été énoncées dans la délibération de janvier sur le choix des entreprises, Monsieur le Maire a signé les marchés avec l'entreprise NINET -GAVIN :

pour le lot 06 (Menuiseries extérieures) à hauteur de 19 156 € HT soit 22 987.20 € TTC

pour le lot 08(Menuiseries bois) à hauteur de 87 842 € HT soit 105 410.40 € TTC

L'assemblée , à l'unanimité, enregistre et valide ces marchés pour les lots 06 et 08 avec l'entreprise NINET-GAVIN.

Ainsi le montant des marchés de travaux pour le château (y compris le désamiantage) s'élève à 1 415 558.19 € HT soit 1 698 669.83 € TTC.

Le 13 février les marchés ont été notifiés aux entreprises et l'ordre de service de commencement des travaux leur a été donné.

Les réunions de chantiers sont prévues les lundi après- midi à 14 h 30.

- Divers. Rapporteur François BEAUDET

Travaux en enrobé sur la route de Pré Richard

Monsieur Beaudet précise qu'en ce qui concerne l'entretien des voiries , des travaux de mise en enrobé seront effectués sur la route de Pré Richard. Montant estimé 5175 €.

Bois et forêt

Monsieur LOCATELLI de l'ONF nous a informé que le peuplement d'érables de la parcelle 44 a été classé peuplement porte graine.

Les graines y seront récoltées, puis les plans d'érables produits en pépinières viendront enrichir les forêts françaises et d'ailleurs.

Affouage 2019

Il est proposé de délivrer à l'affouage 160 m3 de feuillus des parcelles 43 et 44

- Retrait à port de camion route Vesancière (antenne) et au Pré Bracque
- Nombre et Composition des lots : 20 lots environ 8 m3
- Montant du lot proposé sur la base de 37 €/m3 soit environ 296 € le lot
- Période d'exploitation ou de retrait des lots : Printemps 2019 au plus tard fin juin pour le retrait
- Publicité de l'Avis de délivrance faite à partir du 11.03.19 (au plus tard)

- Conditions : un seul lot pourra être attribué par foyer
- **Inscription en mairie jusqu'au : 25 mars 2019**
- **Tirage au sort des lots le mardi 26 mars à 18h00**

Après délibération l'assemblée décide à l'unanimité de demander à l'ONF la délivrance des feuillus des parcelles 43 et 44 et de lancer l'avis de délivrance .

RELATIONS AVEC LA CCPG

- Le point sur le dernier conseil communautaire Rapporteur Pierre HOTELLIER.

A l'ordre du jour du conseil communautaire du 31/ 01/ 2019 :

- Prospectives financières du pôle métropolitain.
- Présentation du rapport en matière de développement durable.
- Débat d'orientation budgétaire.
- Attribution de compensation provisoire (Vesancy 5 947€).
- Présentation du rapport d'observation définitif de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre du contrôle de gestion de l'ARC Syndicat mixte et du Pôle métropolitain.
- Présentation du rapport d'activité du Pôle métropolitain.
- Versement de la subvention d'exploitation 2019 à l'office de tourisme intercommunal du Pays de Gex (947 000 €).
- Montage opérationnel du col de la Faucille : approbation Plan guide et poursuite étude.
- Adoption plan Prévention du Bruit dans l'Environnement.
- Second contrat rivières Pays de Gex Léman.
- Tarification des structures petite enfance au 1^{er}/01/2019.

Ordre du jour du conseil du 28 février 2019

- Installation d'un nouveau délégué communautaire pour la commune de Divonne
- Désignation des représentants au sein de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain
- Désignation des représentants à la Commission départementale de la nature , des paysages et des sites.
- Création d'une régie de recettes prolongées et d'avances pour le Centre de Soins Non Programmés ;
- Règlement du service des eaux pluviales.
- ZAC Ferney -Genève Innovation : programme des équipements publics – modification du dossier de réalisation.
- SCOT Pays de Gex : bilan de concertation et arrêt
- Avenants au marché des travaux de la crèche de Gex.

- Le point sur les réunions avec la CCPG.

Tour de table

Monsieur Beaudet transmet le constat d'une baisse importante des nappes en janvier.

Madame Eliane Jonker précise que le projet de Centre de Soins non Programmés de Gex a été validé en janvier. Installé à Tougin dans un bâtiment de 200m2 il accueillera des cabinets de médecins d'infirmières, un point radiologie, un robot d'analyse. Il sera ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 12h00. Il est prévu le recrutement de 3 médecins généralistes , 2 infirmières et 2 secrétaires. Ouverture du centre prévue fin 2019.

- Avenant à la convention avec la sté PELICHET

Après négociation la Sté PELICHET accepte une revalorisation des tarifs de mise en remblaiement de l'ancienne carrière moyennant une redevance de 4,50€ (au lieu de 4€) par m3 à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 puis de 5 € à compter 1^{ER} janvier 2020.

Après délibération l'assemblée, à l'unanimité, valide ce nouvel avenant.

- Convention de mise à disposition de la licence IV communale

Il est indispensable que la licence IV de la commune soit exploitée. Après consultation Monsieur Dominique COLIN accepte la mise à disposition de cette licence. Il en sera le dépositaire pour une durée de deux ans qui pourra se prolonger par tacite reconduction.

Il est proposé une convention de mise à disposition de la licence IV en faveur de Monsieur COLIN selon le modèle en pièce jointe.

Après délibération l'assemblée, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

Prochaines séances : 2 avril-7 mai- 4 juin – 2 juillet-3 septembre- 1^{er} octobre- 5 novembre- 3 décembre.

Fin de la séance : 22h45

Le Maire et Président

P. Hotellier

Pierre HOTELLIER.

